

MISE EN SENS UNIQUE DE LA MONTÉE SAINT-SÉBASTIEN QUESTIONS/RÉPONSES

Montée historique de la colline de la Croix Rousse, la Montée Saint Sébastien est devenue, dans la période récente, un « point noir piéton », en raison de l'étroitesse de ses trottoirs et de l'importance de la circulation automobile à double sens sur sa partie basse.

Le projet de réaménagement vise à améliorer le confort et la sécurité des piétons, en réduisant la circulation automobile de transit, invitée à prendre des axes alternatifs.

À la suite à la réalisation d'études de faisabilité et d'une réunion de concertation, le scénario adopté permet de conserver les dessertes pour les riverains et les livraisons, par un accès montant via la rue Burdeau, et un accès descendant via la rue Leynaud. Les déplacements à pied seront plus agréables et plus sûrs.

Le nouveau schéma de circulation



Question n° 1 : Pourquoi la montée St Sébastien passe-t-elle en sens unique ?

Réponse :

La montée Saint Sébastien cumule plusieurs caractéristiques uniques :

- Une étroitesse de la chaussée (en deçà du gabarit normal d'une rue à double sens)
- Une étroitesse des trottoirs (la norme impose 1,40 m MINIMUM pour le cheminement piéton) qui ne permet pas aux piétons de se croiser et impose de marcher sur la chaussée au milieu des voitures
- Un fort trafic automobile (plus de 8 000 véhicules/ jour)
- Un fort trafic piéton venant des pentes et du plateau le matin, y retournant le soir
- Un trafic scolaire traversant la montée St Sébastien vers l'école Michel Servet
- Une forte pente qui fait que de très nombreux véhicules ne s'arrêtent pas aux passages piétons.

Le cumul de ces caractéristiques fait que ce passage a été depuis longtemps identifié comme un point noir pour la sécurité et le confort des piétons.

Des modifications ont plusieurs fois été envisagées, puis remises à plus tard. Nous prenons la décision, conforme à nos engagements, de privilégier le déplacement piéton et de confirmer le passage à sens unique pour résoudre un dysfonctionnement qui a trop duré.

Question n° 2 : Comment le plan de circulation a-t-il été choisi ?

Réponse :

Immédiatement après la décision de fermer le trafic de transit Rhône- Saône de la rue des Capucins, nous avons mis en place une succession de réunions publiques et de réunions impliquant les associations d'usagers et les conseils de quartier.

En tout six réunions ont été organisées au cours desquelles ont été discutées les différentes options possibles (six scénarios de circulation ont été étudiés), les services techniques ont présenté leurs études concernant la continuité des services publics (intervention des services de secours et collecte des déchets ménagers notamment), pour aboutir à une solution privilégiée : le scénario « tête bêche rue Burdeau ».

À la suite à plusieurs remarques d'habitants soulignant le risque de « traboulage » via la rue Burdeau, ce scénario a évolué pour aboutir au schéma présenté, qui tient compte des échanges lors des réunions publiques.

Question n° 3 : Comment se fait-il que je n'aie pas été au courant des discussions concernant ce changement ?

Réponse :

Maintenir une communication dynamique avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement est une difficulté majeure et toutes les propositions d'amélioration seront écoutées avec attention.

Nous nous appuyons sur plusieurs instruments pour assurer le maximum de publicité aux débats et discussions sur les aménagements qui concernent l'arrondissement :

- 1- Les conseils de quartier – ouverts à tous, ils sont les lieux de rencontre et discussion privilégiés pour tous les projets. Le conseil de quartier peut échanger avec les élu·e·s et également interpeller le conseil d'arrondissement
<https://mairie1.lyon.fr/participation-citoyenne/conseils-de-quartiers>
- 2- L'infolettre de la mairie du 1^{er}, distribuée par email à plusieurs milliers d'habitants
<https://mairie1.lyon.fr/la-lettre-dinfos-du-1er-arrondissement>
- 3- Le site internet de la mairie qui annonce les réunions publiques, diffuse les comptes rendus et les documents présentés
<https://mairie1.lyon.fr/participation-citoyenne/reunions-publiques-calendrier-et-comptes-rendus>
- 4- Les réseaux sociaux qui assurent une diffusion supplémentaire de l'information.

Question n° 4 : L'aménagement proposé va compliquer la vie des habitants des Pentes

Réponse :

Le passage à sens unique est en premier lieu une décision pour la sécurité et le confort des déplacements piétons. La suppression d'un sens de circulation implique nécessairement une perte de flexibilité du déplacement automobile, c'est inévitable.

Plus de 9 voitures sur 10 empruntant la Montée Saint Sébastien ne font que passer : elles n'en viennent pas et ne s'y rendent pas. En revanche, une large majorité des piétons empruntant la Montée Saint Sébastien vient des Pentes, du Plateau ou de la Presqu'île ou s'y rend.

Il y aura bien une amélioration très sensible des conditions de déplacement pour la majorité des habitants, dont beaucoup d'enfants. Le rallongement possible de quelques minutes des trajets des habitants qui doivent utiliser leur voiture pour leurs déplacements quotidiens paraît raisonnable en comparaison.

Question n° 5 : Le plan de circulation retenu va rallonger mon parcours automobile et donc faire plus de pollution.

Réponse :

Sur des changements de circulation majeurs qui ont fait l'objet d'études à Lyon (Cours Lafayette/Garibaldi/Avenue de Saxe), il est constaté que ces changements sont toujours l'occasion de remettre en cause des habitudes de transport prises il y a longtemps et sont la cause d'un changement de l'usage de la voiture vers d'autres moyens de déplacement (« report modal »), surtout pour la partie des déplacements automobiles courts : **58 % des déplacements en voiture à Lyon font moins de 3 km.**

Le potentiel de réduction est donc très important. Ce report modal, de la voiture vers les transports en commun ou vers le vélo, a un impact beaucoup plus important sur la pollution subie par les Lyonnais que le rallongement possible des déplacements automobiles des riverains.

Pour les riverains de la Montée Saint Sébastien et des rues adjacentes en particulier, ce seront plusieurs milliers de véhicules en moins chaque jour.

Question n° 6 : Comment rejoindre le Plateau depuis la rue des Capucins après le changement ?

Réponse :

Le nouvel aménagement résultera en la création d'un « bloc » sur lequel l'accès et la sortie se feront par le même côté – le quai du Rhône.

L'avantage d'un plan de circulation en « bloc » est qu'il permet de toujours garder la desserte pour les riverains et les livraisons, mais ne permet pas le trafic de transit, soit plus de 90% des véhicules actuellement enregistrés. L'accès d'un bloc à l'autre, lorsqu'il est nécessaire, se fait par les axes de circulation principaux.

Question n° 7 : Ne risque-t-on pas en bloquant le sens de la montée via la Montée Saint Sébastien de renvoyer encore plus de véhicules vers la rue Leynaud via la rue des Capucins ?

Réponse :

L'expérience accumulée lors du changement de circulation de la rue des Capucins va permettre la prise de mesures complémentaires de signalisation pour éviter ces reports.

Une présence humaine renforcée et prolongée au début de la modification sera mise en place. Il y aura toutefois encore une période d'ajustement nécessaire.

Question n° 8 : Quel impact pour le tronçon de montée St Sébastien à double sens entre la rue des Fantasques et la rue Imbert Colomès ? Va-t-elle passer à sens unique ?

Réponse :

Il a été décidé de conserver cette très petite portion à double sens pour sauvegarder l'accès à la rue des Fantasques depuis le plateau.

La forte réduction du trafic montant permettra une meilleure sécurité mais un bilan d'usage sera fait après quelques mois pour évaluer la situation et le besoin éventuel d'aménagement supplémentaire.

Question n° 9 : Pourquoi ne pas passer au tout piéton en gardant uniquement un accès ponctuel pour les riverains, livraisons et artisans ?

Réponse :

La piétonnisation éventuelle d'un secteur ou de plusieurs doit faire l'objet d'une concertation publique sur ses modalités et ses enjeux, notamment s'agissant de l'utilisation de l'espace public, et de sa possible réaffectation à d'autres usages que la voiture.

L'objectif du projet « Montée St Sébastien » se limite à la sécurisation du parcours piéton. Toutefois un projet « Piétonnisation Presqu'île » a été retenu par la Métropole et la Mairie du 1^e arrondissement souhaite que le secteur des Pentes soit inclus dans le périmètre soumis à concertation. La concertation sur la piétonnisation de la Presqu'île débutera à l'automne.

Nous nous appuyerons sur plusieurs instruments pour assurer le maximum de publicité aux débats et discussions sur les aménagements qui concernent l'arrondissement :

- 1- Les conseils de quartier – ouverts à tous, ils sont les lieux de rencontre et discussion privilégiés pour tous les projets.
<https://mairie1.lyon.fr/participation-citoyenne/conseils-de-quartiers>
- 2- L'infolettre de la mairie du 1^{er}, distribuée par email à plusieurs milliers d'habitants
<https://mairie1.lyon.fr/la-lettre-dinfos-du-1er-arrondissement>
- 3- Le site internet de la mairie qui annonce les réunions publiques, diffuse les comptes rendus et les documents présentés
<https://mairie1.lyon.fr/participation-citoyenne/reunions-publiques-calendrier-et-comptes-rendus>
- 1- Les réseaux sociaux qui assurent une diffusion supplémentaire de l'information.

Question n° 10 : Un élargissement des trottoirs est-il prévu le long de la montée St Sébastien?

Réponse :

Les changements de circulation se feront via des aménagements légers mais un budget est prévu pour aménager les trottoirs – et plus généralement l'espace public – dans la montée St Sébastien et les rues adjacentes dont la place Croix-Paquet.

Ce projet d'aménagement définitif est retenu au titre de la PPI (Plan Pluriannuel Investissement) par la Métropole et devrait être lancé à l'automne, très probablement en même temps que le projet de piétonnisation de la Presqu'île.

Question n° 11 : Comment accéder à la rue des Capucins en venant de la Saône?

Réponse :

L'accès à la rue des Capucins ne se fera plus que via le côté Rhône de la Presqu'île, via la rue Puits Gaillot, la place Tolozan ou la rue Mère Brazier.